***Ecole de….***

**A Monsieur le Directeur Académique de l’Académie de Nice**

**S/c de Monsieur l’IEN de…**

*Commune, date*

**Objets : Demande d’arbitrage des nouveaux horaires à *commune***

**Saisine du comité académique de suivi des rythmes scolaires**

Monsieur le Directeur Académique,

Par décision du Conseil d’école, nous sollicitons votre arbitrage et le cas échéant la considération de la situation de/des écoles de….. par le comité départemental de suivi des rythmes scolaires des Alpes-Maritimes.

La réforme des rythmes scolaires doit en effet répondre à l’objectif d’améliorer les conditions d’apprentissage des enfants. Et comme le stipule le guide pratique du Ministère, « *les nouveaux rythmes scolaires conduiront ainsi à une meilleure répartition des heures de classe sur la semaine, à un allègement de la journée de classe de 45 minutes en moyenne et à la programmation des séquences d’enseignement aux moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. Ils permettront également une meilleure articulation des temps scolaire et périscolaire.* »

Or, la proposition horaire de la mairie de commune : *donner les* *horaires* ne poursuit manifestement pas cet objectif.

***Argumentaire :***

***-Pause méridienne***

*En effet, la pause de midi ….proposée par la mairie … est de durée. Celle-ci pose plusieurs problèmes. Les détailler (qualité prise en charge cantine / enfants livrés à eux-mêmes dans la rue/ Enfants chez eux devant un écran…) L’allongement de cette pause contribuerait fortement à la perte d’attention et de concentration de nos élèves.*

*-****Horaires***

*Les horaires de l’après-midi : 14h-16h, ne permettraient aucune mise en place de nouvelles activités éducatives et nous interrogent par rapport à l’allègement effectif de la journée de travail des élèves. Tous les enseignants s’accordent à dire que l’après midi, surtout après 15h, est défavorable aux apprentissages !*

***-Revendications du conseil d’école***

Nous demandons que : *(exemples selon les conseils d’école)*

*- la pause méridienne ne dépasse pas…*

*- l’amplitude des journées de classe soit effectivement écourtée*

*- de nouvelles activités éducatives pertinentes soient mises en place*

*- les horaires soient différents entre la maternelle et l’élémentaire*

- *le samedi*….

Dans l’attente d’un arbitrage qui remettra les intérêts des élèves de notre école au cœur de la réforme, nous vous prions d’agréer, Monsieur le Recteur, Madame Le Directeur Académique, l’expression de notre considération respectueuse.

Pour le Conseil de l’école de…..

Les parents élus Le président